

1 - Projet de décret établissant Dijon comme chef-lieu de la région Bourgogne - Franche-Comté - Avis défavorable de la Ville de Besançon

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : L'enjeu pour la «nouvelle région» est de s'organiser sur un fondement d'équilibre et de dynamisme partagé par tous ses territoires. Grandes agglomérations, villes moyennes et petites, espaces intermédiaires et ruraux devront, avec leurs complémentarités, être acteurs de la dynamique régionale. L'élargissement territorial des Régions doit s'accompagner d'un renforcement du poids économique de la nouvelle grande région Bourgogne-Franche-Comté. La manière dont les deux actuelles capitales régionales vont évoluer ensemble vers une structuration partagée sera déterminante de ce «nouvel équilibre régional». Elles ont des équipements et des actions à partager, par exemple en matière de transport, d'enseignement supérieur et de recherche. La vitalité de la région dépendra de la force de chaque composante de sa trame métropolitaine, source essentielle de croissance économique.

I. Besançon, légitime pour devenir chef-lieu de la nouvelle région

Le projet de décret fixé par le Ministère de l'Intérieur propose Dijon comme chef-lieu provisoire. Pour le Conseil Municipal de Besançon et le Conseil de Communauté du Grand Besançon, cette proposition de l'Etat n'est pas acceptable. Ils tiennent à exposer les raisons qui fondent la légitimité de Besançon à devenir le chef-lieu de la nouvelle région.

A/ Besançon a fait la preuve de sa capacité à jouer un rôle d'animateur régional

Les raisons du positionnement de Dijon ne sont pas exposées dans le projet de décret. L'Etat ne peut baser son choix sur le seul critère démographique pour sélectionner le chef-lieu de la nouvelle grande région. Dans une logique de réseau, de coopération entre territoires, Besançon peut jouer un rôle «d'entraîneur territorial», comme elle a déjà su en faire la preuve.

Initiatrice du réseau Rhin-Rhône, Besançon a contribué à accompagner le développement de la grande vitesse sur un large territoire couvrant l'Alsace, la Franche-Comté et la Bourgogne.

Dans le cadre du pôle métropolitain Centre Franche-Comté, qui fédère les communautés d'agglomération du Grand Besançon, du Grand Dole, de Vesoul, l'espace communautaire Lons Agglomération et la communauté de communes du Grand Pontarlier, le Grand Besançon contribue à l'animation d'une dynamique territoriale qui implique les principaux pôles urbains intermédiaires de Franche-Comté. Initié en 2011, ce pôle regroupe 300 000 habitants entraînant un bassin de 700 000 personnes. Il a déjà contribué au renforcement des infrastructures numériques autour de Besançon et a su développer une cohésion territoriale avec les autres territoires pour maintenant assurer le rôle d'*autorité urbaine* de l'axe urbain des fonds européens FEDER 2014-2020.

Conscients des forts enjeux économiques entre la Franche-Comté et la Suisse, la Ville de Besançon et le Grand Besançon ont noué un réseau de relations privilégiées avec la Suisse : jumelage avec Neuchâtel, développement du réseau des sites Unesco, alliance avec La Chaux-de-Fonds, contribution à l'élaboration de la stratégie transfrontalière de l'Etat et la Région. Les acteurs du territoire ont ainsi pu organiser et développer des projets et des coopérations avec la Suisse en s'appuyant sur les opportunités offertes par le programme européen INTERREG.

B/ Les critères d'accessibilité et d'aménagement donnent l'avantage à Besançon

La position **géographique** de Besançon est médiane entre les aires urbaines principales de la nouvelle région, celles de Dijon et de Belfort-Montbéliard. Elle est d'ailleurs centrale sur l'axe Saône-Doubs, qui rassemble aussi les agglomérations de Chalon-sur-Saône, Dole, Le Creusot et Montceau-les-Mines. Besançon est donc idéalement positionnée pour être le point d'articulation physique entre les principales centralités de la nouvelle région. Conforter cette position de Besançon c'est créer une synergie avec l'Aire urbaine Nord-Est Franche-Comté qui devrait se constituer en pôle métropolitain début 2016. Cette structuration constitue un espace de dynamisme qui attire le centre de gravité de la future région vers sa partie Est.

Besançon constitue également le barycentre de l'espace urbanisé maillé de la nouvelle région, la Franche-Comté étant moins soumise que la Bourgogne aux polarisations externes (Auxerre et Nevers vers Paris, Mâcon et Chalon-sur-Saône vers Lyon...).

En termes d'infrastructures, Besançon se trouve sur la « dorsale Lyon-Besançon-Strasbourg » et bénéficie d'une excellente desserte numérique. Elle se trouve ainsi connectée au reste de la région mais permet aussi une ouverture vers les grandes métropoles voisines. La couverture numérique au sein de l'agglomération est très performante, grâce notamment au réseau Lumière mis en place par la Ville il y a vingt ans. Actuellement, la desserte optique se poursuit avec une couverture totale de Besançon attendue pour 2017, étendue à l'agglomération en 2020.

Besançon dispose également d'une ouverture vers la Suisse qui constitue la spécificité nationale de la future grande région. Culturellement, les échanges qui s'exercent entre Besançon et les partenaires suisses sont favorisés par les différents axes ferroviaires vers Bâle (LGV), La Chaux-de-Fonds - Neuchâtel (ligne des horlogers) et Lausanne (*via* Mouchard). De ce point de vue, Besançon est la capitale régionale la plus proche de la Suisse et la porte d'entrée de l'Arc lémanique. Ouverte à la Suisse, proche de la dorsale économique reliant l'axe rhénan au Nord de l'Italie, Besançon a capacité à assurer le rôle d'une capitale régionale porteuse de la dimension européenne.

Enfin, Besançon a fait le choix stratégique de construire au plus près de la gare Viotte, proche du centre-ville, un pôle tertiaire destiné à accueillir près de 800 emplois publics. Cet équipement contribuera à rendre les services publics régionaux plus accessibles à tous les acteurs et permettra d'accueillir les effectifs de l'Etat dans de bonnes conditions, à des coûts avantageux. L'articulation entre la nouvelle gare Besançon Franche-Comté TGV et Nouvelle Ere d'une part, et la gare Viotte rénovée en tant que Pôle d'échanges multimodal d'autre part, constitue un système à deux gares où se concentrera une part importante de l'offre tertiaire à terme. Ce projet cohérent renforce les fonctions métropolitaines de Besançon.

C/ L'économie bisontine dépend fortement de l'emploi public : affaiblir cette composante de l'économie pénaliserait l'ensemble de la nouvelle région

La dépendance de l'économie bisontine à l'emploi public est relativement importante. Elle devient d'ailleurs sensible compte tenu de la perte d'emplois publics que connaît Besançon ces dernières années alors que Dijon a vu augmenter ses effectifs. D'ailleurs, cette dernière bénéficie de directions interrégionales Bourgogne-Franche-Comté importantes comme la CARSAT et RFF, ce qui justifierait d'envisager des rééquilibrages entre Besançon et Dijon. A Besançon, 40,3 % des emplois de l'agglomération appartiennent à l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale, contre 36,4 % dans l'agglomération dijonnaise.

A Besançon, les fonctions de commandement et d'animation de l'Etat de rang régional représentent près de 2 000 emplois. Ces derniers pourraient être directement concernés par la réforme de l'administration territoriale de l'Etat. S'ajoutent à cet effectif 410 employés de l'Hôtel de Région, ainsi que de nombreux emplois publics localisés dans des antennes sur le territoire, dont l'action au sein de ces directions est locale ou départementale.

Le maintien de ces emplois à Besançon est fondamental pour l'économie locale, notamment parce que les effectifs publics sont générateurs d'économie résidentielle et présente, d'emplois indirects et induits. Or, une économie du territoire reposant sur plusieurs composantes (industrielle, servicielle, publique) est un gage de résistance aux crises comme celles que nous traversons depuis l'année 2008.

Par ailleurs, comme l'a rappelé l'INSEE (*Essentiel*, février 2013), le pôle métropolitain du Centre-Franche-Comté, articulé autour de l'aire urbaine de Besançon et sa zone d'emploi, constitue un espace économique cohérent qui irrigue l'ensemble du territoire franc-comtois. Affaiblir l'économie de ce territoire reviendrait à fragiliser l'ensemble de la région.

D/ Un contexte immobilier favorable à l'installation de services publics

Depuis plusieurs années, l'agglomération se restructure pour servir le projet qui l'anime. Ce faisant, de nombreuses disponibilités foncières et immobilières ont été capitalisées à Besançon, y compris dans des lieux stratégiques : immobilier ancien du centre-ville et de sa périphérie (patrimoine historique de l'Université par exemple), abords de la gare Viotte et des haltes ferroviaires (pôle administratif en construction), alentours de la gare TGV (Nouvelle Ere). A l'avantage des fonctionnaires, le coût des loyers et du foncier étant moins élevé à Besançon qu'à Dijon, le pouvoir d'achat est plus important pour eux.

E/ Un rayonnement et des compétences dignes d'une capitale régionale

Besançon est tournée vers l'avenir et bénéficie d'une position de *leadership* dans des domaines qui justifient qu'elle conserve une place à part dans la nouvelle région : la santé et la bio-innovation, les microtechniques, le numérique, la musique illustrent parfaitement le caractère pionnier de Besançon.

Son statut de ville universitaire repose sur la présence de 20 000 étudiants et d'établissements d'enseignements supérieurs renommés tels que l'ENSMM, l'ENIL de Mamirolle, l'ISBA ou encore l'ISIFC, ainsi que des laboratoires importants qui font la notoriété de la recherche bisontine : Femto-ST, ThéMA...

Besançon bénéficie aussi d'une image liée à son patrimoine bâti et naturel de qualité : ses collines, le Doubs qui borde son cœur urbain, son patrimoine Vauban reconnu par l'Unesco lui confèrent un caractère unique. La taille humaine de Besançon et son intégration régionale lui permettent de proposer une offre culturelle, de logement et de mobilité de niveau métropolitain, tout en évitant les contraintes que connaissent les grandes métropoles.

II. Un pacte politique sur la nécessité d'un équilibre territorial

Quelle que soit l'issue du processus de désignation d'un chef-lieu pour la future région Bourgogne-Franche-Comté, le principe d'équilibre territorial doit prévaloir, au bénéfice de tous les territoires de la nouvelle région, des populations et des entreprises en place. Les fonctions de commandement des directions régionales unifiées et les effectifs de ces directions doivent donc être répartis équitablement entre les deux villes.

Tout d'abord, la création de la grande région doit s'accompagner d'une exigence de présence et de maintien des services publics de proximité dans l'ensemble du territoire auprès des usagers et des opérateurs à travers notamment les 3 300 personnels des Préfectures et des Directions Départementales Interministérielles des 8 départements.

Dans l'intérêt de la nouvelle région, Besançon souhaite l'application d'un principe de dissociation entre l'Hôtel de Région et le siège de la Préfecture, ainsi que la mise en œuvre d'un principe de juste répartition des directions régionales unifiées de l'Etat, conformément aux principes généraux arrêtés en Conseil des Ministres du 22 avril 2015.

Ce dernier précise que les directions ne seront pas nécessairement implantées au chef-lieu de région lorsque les villes concernées sont bien reliées entre elles. Or, aucune autre nouvelle région réunie ne présente un aménagement où les anciennes capitales sont aussi bien reliées que Besançon et Dijon (moins d'une heure en TER et par la route, bonne desserte par la grande vitesse, interconnexion des gares avec des TCSP à Besançon comme à Dijon...). Le rapport des Préfets de région Bourgogne et Franche-Comté remis au Premier Ministre en mars 2015 confirme qu'il est pertinent d'envisager la localisation des états-majors des Directions Régionales de l'Etat dans les deux villes.

Ce principe d'équilibre territorial est essentiel car, compte tenu des bonnes conditions de transports entre les deux capitales, une concentration des directions régionales et des emplois décisionnels sur un seul pôle risquerait de vider à court, moyen et long terme un des territoires de ses cadres des fonctions métropolitaines travaillant pour le public ou pour le secteur privé.

A/ Maintenir à Besançon les directions régionales qui conditionnent la performance des écosystèmes locaux

Dans le cadre de sa réflexion, le Préfet préfigurateur en charge de la proposition de schéma d'organisation des services régionaux de l'Etat dans la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté devra prendre en compte les impacts sur les écosystèmes territoriaux du Grand Besançon.

L'économie bisontine est caractérisée par une forte proportion d'emploi public, une représentation du secteur industriel importante et un tissu de PME-PMI particulièrement dense. Parmi les écosystèmes structurants de l'agglomération, trois sont clairement identifiés et liés à la présence d'acteurs publics : Santé, Environnement et aménagement, Culture et enseignement (spécificité numérique). Le transfert vers Dijon de centres de commandement public dans ces domaines entraînerait une fragilisation considérable des écosystèmes qui structurent l'économie bisontine et le départ d'autres acteurs, privés notamment.

Le domaine de la santé bénéficie à Besançon d'équipements structurants, d'une densité d'acteurs parties prenantes de partenariats avec l'Alsace et la Suisse : ARS, EFS, PGI, IRFC, ISIFC, équipes de recherche du CHRU... S'y ajoutent des acteurs privés qui contribuent à la renommée de Besançon, par exemple EMOSYST. La découverte d'un vaccin contre la récurrence du cancer du poumon a récemment souligné le rôle phare de Besançon ; le projet Bio Innovation jouera à l'avenir un rôle majeur de l'excellence bisontine en matière de plateforme dédiée à la recherche et l'implantation de start-up. Si l'on raisonne en termes de territoire de santé, l'Hôpital de Besançon rayonne sur toute la région avec une logique de coopération et d'appui territoriaux, y compris avec les pôles secondaires et les territoires ruraux. Le maintien d'une direction régionale unifiée avec ses effectifs se justifie pleinement.

Autre écosystème structurant, l'environnement, couplé avec l'aménagement du territoire, constitue une composante clé du pôle bisontin. Il peut se prévaloir de spécificités, avec par exemple le caractère unique des acteurs hébergés dans la Maison de l'Environnement ou de ThéMA. La situation géographique de Besançon la positionne en outre en pilote des relations franco-suisse, comme y invite la Stratégie transfrontalière de développement de l'Arc jurassien franco-suisse élaborée sous l'égide de la Préfecture de Franche-Comté. Fort de ces atouts, le Grand Besançon a vocation à incarner *l'écosystème environnement et aménagement du territoire*, conditionné par la présence de la DREAL, de l'ONF et de l'ADEME. Cet ancrage est cohérent avec les objectifs ambitieux du Conseil Régional de Franche-Comté en matière d'environnement (région pilote pour son Plan Bâtiment Durable, SRCAE...).

La culture, l'enseignement et la formation constituent un autre exemple d'écosystème en développement à Besançon, qui s'enrichit du créatif et du numérique. Besançon concentre des acteurs, des équipements et des événements déterminants pour la vie culturelle de la future région.

La DRAC, le FRAC, le concours international des jeunes chefs d'orchestre, le réseau Vauban qui marque la signature de l'Unesco, Bien Urbain et de nouveaux lieux culturels innovants structurent le développement culturel. Des projets fédérés par le concept de *Smart city et d'industries culturelles et créatives* lui apportent une dynamique nouvelle en lien avec les acteurs économiques du territoire.

L'ensemble sera étroitement lié au maintien et au développement d'emplois de fonctions métropolitaines sur notre territoire et contribue à faire de Besançon un territoire d'enseignement et de formation performant. Dans ce domaine, Besançon a la volonté d'investir le numérique éducatif à tous les niveaux. Tous les acteurs de l'enseignement et de la formation seront partie prenante de cette nouvelle dynamique : le Conseil Régional (lycées et formation), l'Université, avec le siège de la COMUE qui est bisontin, les Ecoles (ISBA, ENSMM, ENIL, ISIFC...) et le Rectorat. Le maintien du Rectorat, voire la création d'une direction régionale unifiée regroupant les fonctions de commandement à Besançon sera déterminant pour le bon fonctionnement du système éducatif global.

En outre et afin de compléter cette dynamique tout en renforçant la cohérence du schéma proposé, Besançon revendique l'implantation de la Cour d'Appel Bourgogne-Franche-Comté et demande, dans l'hypothèse d'un mouvement de regroupement des tribunaux administratifs au sein de la future région, de bénéficier de l'installation de celui-ci sur son territoire. Cette mesure serait de nature à compenser le départ de la Chambre Régionale des Comptes franc-comtoise vers Dijon.

B/ Adopter les principes de réciprocité et de dissociation Préfecture / Hôtel de Région

Les premiers services préfectoraux et directions régionales devront être en place pour le 1^{er} janvier 2016. Certaines directions régionales adopteront certainement une répartition «bi-site», conduisant à séparer certaines fonctions opérationnelles des fonctions de commandement.

Aucune ville en Bourgogne-Franche-Comté ne pourra concentrer seule toutes les fonctions de commandement. Il sera dès lors attendu que, par réciprocité, chacune des deux anciennes capitales puisse accueillir des fonctions de commandement et des fonctions opérationnelles de directions dont la cellule de commandement se trouverait établie dans l'autre ville. Ce principe garantira un juste équilibre des effectifs, et permettra d'assurer une proximité sur le territoire.

Pour les mêmes raisons, l'Hôtel de Région et la Préfecture devront être dissociés. La loi prévoit les conditions dans lesquelles sera désigné le lieu d'établissement de l'Hôtel de la nouvelle région et recommande cette possibilité dans les régions nouvellement créées. Afin de garantir un juste équilibre, cet enjeu doit faire l'objet d'un pacte politique en amont des prochaines élections régionales.

A Besançon, au moins deux sites permettront d'accueillir la nouvelle assemblée régionale (actuel site du Conseil Régional de Franche-Comté et lieu actuel du Conseil de Communauté du Grand Besançon à la CCI du Doubs). Le projet du schéma d'organisation des services du futur Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté peut également envisager une répartition bi-site en fonction des spécificités du territoire et de l'organisation territoriale de l'Etat régional dans un contexte où ces derniers devraient vraisemblablement voir leurs compétences renforcées par l'adoption future de la loi NOTRe.

Afin d'accompagner le renforcement de la compétence économique de la Région, la Ville qui accueillera cette dernière sera aussi le lieu d'implantation de la DIRECCTE et de la direction régionale de Pôle Emploi. Ce principe de proximité pourra s'étendre à d'autres directions régionales de l'Etat dont les missions sont liées aux compétences de la Région.

III. Le projet régional devra se construire sur un schéma multipolaire

La nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté ne dispose pas de métropole de dimension européenne, elle doit donc compter sur un autre modèle métropolitain, émergent, fondé sur le polycentrisme et entraîné par l'organisation d'une gouvernance répartie dans deux villes, Besançon et Dijon. Les vertus de ce modèle sont intéressantes. Elles permettront, entre autres, de combattre la désertification des zones peu denses de nos régions, de faire jouer les solidarités entre territoires sur le plan économique et du service public, et de résorber les mouvements centripètes qui s'exercent sur les marges de la nouvelle région. **Le «territoire métropolitain» Besançon-Dijon ainsi créé jouera un rôle de colonne vertébrale connectée directement à l'aire urbaine du Nord Franche-Comté et au pôle métropolitain Centre Franche-Comté. Ce maillage a vocation naturelle à relier plus intensément tous les territoires et à irriguer les territoires ruraux de manière fine.** Ainsi, son caractère multipolaire sera le garant d'un équilibre urbain-rural donnant lieu à des complémentarités porteuses de projets de développement.

A/ Des dynamiques régionales et métropolitaines qui s'appuient sur l'axe Saône-Doubs

Les dynamiques démographiques et économiques qui s'exercent naturellement en Bourgogne-Franche-Comté ne profitent qu'à une portion réduite du territoire, dans un espace linéaire *décousu* qui s'étend de Mâcon à Dijon et de Besançon à la frontière suisse. En marge de cet axe, les villes centres importantes touchées par l'exode et la paupérisation bénéficient moins de ces dynamiques.

Mais un espace plus étendu se construit entre Saône et Doubs, qui connecte à la fois les villes entre elles et prolonge son influence jusqu'au Nord-Est Franche-Comté. Cet axe est structurant pour la région : il est en mesure de «faire métropole» pour exister à l'échelle suprarégionale, et de donner corps à l'espace régional en «connectant» les autres territoires de la région.

Cet espace longitudinal trouve dans son prolongement des polarités fortes, à Lyon et Strasbourg notamment, avec lesquelles des relations plus soutenues doivent être envisagées. Des complémentarités pourront être recherchées, Dijon étant plus légitime pour échanger avec Paris, Besançon étant davantage en position centrée entre Alsace, Rhône-Alpes et Suisse.

Au cœur de l'axe Saône-Doubs, Besançon et Dijon auront un rôle de locomotive en assumant de façon complémentaire les fonctions de commandement public et l'essentiel des équipements métropolitains tels que l'Université. Mais l'optimisation de ce modèle de gouvernance «bi-site» ou «fédéraliste» nécessite une excellente connexion physique et numérique entre elles, afin de faciliter les échanges professionnels (directions publiques, universités, personnels du CHRU...) et les liaisons domicile-travail entre les deux villes (fonctionnaires amenés à changer de lieu de travail avec la réforme de l'administration territoriale de l'Etat par exemple). Au minimum, il sera nécessaire d'agir sur trois leviers :

- améliorer le niveau de desserte entre les centres-villes de Dijon et Besançon (TERGV ? Nombre de trains ? Cadencement ?...),
- connecter Dijon à la dorsale numérique Lyon-Besançon-Strasbourg,
- maintenir un niveau de service performant par la grande vitesse : nombre de trains, correspondances navettes Viotte - Besançon Franche-Comté TGV, etc.

B/ Le pôle métropolitain : espace de gouvernance et de projets entre Dijon et Besançon

Les responsables de Besançon et du Grand Besançon connaissent la faculté des «associations territoriales» à faire émerger du projet et à contribuer à l'aménagement du territoire. Pour cette raison, ils se sont très investis ces dernières années dans des coopérations telles que le pôle métropolitain Centre-Franche-Comté. A présent, ils cherchent à impulser avec Dijon un nouvel espace de coopération.

Le renforcement de la grande région doit passer par la mise en place d'un pôle métropolitain fort entre Dijon et Besançon. Cette approche amène à combiner enjeux régionaux (grande région) et métropolitains à travers des projets qui doivent contribuer à anticiper l'aménagement de l'axe Dijon/Besançon et renforcer l'attractivité métropolitaine. Ils se conçoivent dans une triple visée :

- doter la future région fusionnée d'une épine dorsale métropolitaine sur l'axe Saône-Doubs, capable d'entraîner le développement de la grande région et de ses agglomérations,
- développer avec Dijon et, si possible, avec d'autres agglomérations de l'axe Saône-Doubs une capacité à animer la dynamique métropolitaine, à se donner une véritable stratégie métropolitaine territorialisée et à élaborer et mettre en œuvre des projets de qualité répondant aux critères de l'intérêt métropolitain,
- se saisir des dispositifs de soutien (fonds contractuels, fonds européens, etc.) avec, dans un premier temps, une impulsion de l'enveloppe Contrat de Plan Etat-Région afin de réaliser des projets ambitieux d'envergure métropolitaine.

Ces espaces de projets pourraient contribuer à renforcer trois compétences importantes des pôles urbains : le développement économique, le rayonnement culturel et le renforcement de l'articulation entre transports urbains et transports régionaux et nationaux.

En matière de coopérations économiques, numériques et d'enseignement et de recherche :

- le renforcement des coopérations entre les pôles de compétitivité Microtechniques et Vitagora en agroalimentaire sur les techniques de traçabilité des produits associant microtechniques et alimentaire. Les agglomérations auront un rôle d'incitation et d'accompagnement mobilisant leurs services de développement économique et leurs structures partenaires,
- la création au cœur de la grande région d'un pôle éco-innovation adossé au parc Nouvelle Ere de la nouvelle gare Besançon Franche-Comté TGV, connecté à 3 pôles urbains : Belfort-Montbéliard, Dijon, Besançon. La transition écologique est un levier économique dans les orientations régionales (SRCAE, Plan Bâtiment durable en FC, écoconception, matériaux bio-sourcés en Bourgogne),
- l'accompagnement commun de projets de recherche portés par la COMUE de l'Université Bourgogne Franche-Comté à travers notamment les opportunités des futurs Projets d'Investissement d'Avenir (I-site),
- une candidature commune au label French Tech afin de gagner une visibilité nationale en matière de développement des start-up et des territoires numériques. Une coopération est à nouer dans ce domaine pour viser une masse critique (finalisation de l'infrastructure numérique, pôle numérique commun, voire ENT à l'échelle des deux Régions en lien avec le Rectorat) et prétendre à des alliances positives, par exemple avec la métropole lyonnaise ou à l'échelle du Grand-Est.

En matière de coopérations culturelles et éducatives :

- associer le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) bisontin au Pôle d'enseignement supérieur musical (PESM) Bourgogne (Dijon-Chalon) apparaît pertinent. Le CRR bisontin a été configuré en musiques anciennes (compétences, cadres d'emploi, «niveau»...) dans cette optique. Il a un rang reconnu dans ce domaine au niveau national. Par conséquent, l'associer au PESM Bourgogne est une piste envisageable, les niveaux n'étant pas très différents malgré l'écart apparent des statuts (niveaux proches propices au partenariat et à la convergence),
- sur le plan de l'animation culturelle, des complémentarités sont à exploiter au bénéfice des structures bisontines et dijonnaises, en termes de notoriété et d'optimisation financière par exemple. Le développement d'une offre de musique pourrait s'appuyer sur l'Orchestre Victor Hugo, le concours international des jeunes chefs d'orchestre ou l'auditorium de Dijon. Dans le domaine de l'enseignement artistique, un rapprochement de l'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon et de l'Ecole nationale des Beaux-Arts de Dijon permettrait d'enrichir l'offre en enseignement et de renforcer les complémentarités.

En matière d'aménagement de l'espace :

- une étude prospective sur l'axe Besançon-Dijon Saône-Doubs et dans ses agglomérations permettrait d'améliorer la connexion entre agglomérations «Saône-Doubs» et avec l'extérieur. Les résultats de l'étude seront une base pour organiser avec pertinence (agglomérations en réseau vécu) les aménagements et équipements de chaque agglomération. Ils nourriront le futur SRADDT grande région et le schéma des mobilités (gares, haltes, TGV-TER...),
- dans ce cadre, la fibre noire Besançon-Dijon est à finaliser pour un raccordement de Dijon à la dorsale numérique Lyon-Besançon-Strasbourg, afin notamment de rendre accessible le Datacenter de Besançon, de connecter avec performance les deux CHRU, les deux universités, etc.,
- des moyens pourront également être mis en oeuvre afin que les acteurs et les équipements bisontins et dijonnais amenés à fonctionner en étroite collaboration avec leurs partenaires réciproques puissent s'opérer dans les meilleures conditions. Certains sites, Nouvelle Ere par exemple, sont d'ores et déjà facilement accessibles depuis Dijon, par l'Autoroute ou la Grande

Vitesse. L'accessibilité à d'autres sites sera facilitée par leur relocalisation à proximité des gares ou aux entrées de ville de Besançon : pôle tertiaire vers Viotte, campus Temis-Santé à l'entrée de ville Ouest, etc.

- enfin, d'autres projets menés à Besançon participeront plus largement à la dynamique métropolitaine de Besançon-Dijon. Par exemple, en reliant le campus de la Bouloie à la gare Viotte, le Transport en commun en site propre Temis-Viotte facilitera les trajets pour les enseignants et les étudiants entre Besançon et Dijon, et favorisera le partage de projets. Implantée à l'entrée Ouest de la ville, la plateforme bio-innovation sera également tournée vers Dijon afin que la proximité entre les deux villes puisse être mise à profit dans les échanges entre chirurgiens, chercheurs, enseignants, étudiants, etc.

L'organisation des fonctions de commandement public entre Besançon et Dijon représente une opportunité de relancer le développement économique des deux agglomérations en appelant à la coopération plutôt qu'à la concurrence. Les atouts dont dispose Besançon, ses opportunités frontalières, la politique économique novatrice qu'elle conduit depuis longtemps, justifient de la désigner capitale de la nouvelle région. Néanmoins, l'équilibre territorial dans la répartition des effectifs et des fonctions de commandement administratif entre les deux villes demeure une condition de réussite importante du développement régional : dans une région peu dense et dépourvue de grande métropole européenne, seul un modèle polycentrique territorial sera en mesure d'assurer un développement harmonieux et ambitieux du territoire et d'assurer l'adhésion des habitants et de tous les acteurs.

Dans ce cadre, la Ville de Besançon entend émettre un avis défavorable au projet de décret prévoyant de fixer à Dijon le chef-lieu de la future Région Bourgogne - Franche-Comté.

La Ville et l'Agglomération du Grand Besançon comptent donc fortement sur le Conseil Régional de Franche-Comté pour porter ces arguments auprès du Préfet préfigurateur qui, très certainement, comprendra les intérêts de cette position. D'ailleurs, lors de la Conférence territoriale de l'action publique en début d'année, la Présidente de Région de Franche-Comté et le Président de Région de Bourgogne ont exprimé la volonté de faire valoir le principe d'équilibre territorial, ce qui va dans un sens convergent avec le présent avis.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- émettre un avis défavorable au projet de décret envisagé, établissant Dijon comme chef-lieu de la Région Bourgogne - Franche-Comté,

- autoriser M. le Maire à transmettre cet avis à la Présidente de la Région Franche-Comté, au gouvernement et aux Préfets de région Bourgogne et Franche-Comté.

«M. LE MAIRE : Ce point 1 de l'ordre du jour est un projet de décret établissant Dijon comme chef-lieu de la Région de Bourgogne - Franche-Comté. Alors je ne sais pas comment faire parce que comme vous êtes censés avoir tous été hier au Conseil d'Agglomération et que j'ai longuement développé cela à ce Conseil d'Agglomération, je vais faire peut-être un peu plus court pour répondre à vos questions.

Le 2 mars 2015 j'ai adressé au Président de la République, au Premier Ministre, au Préfet, au Ministre de l'Intérieur, au Ministre de la Réforme de l'Etat et de la Fonction Publique un courrier pour faire part de mes inquiétudes quant à la fusion des régions, pas sur la fusion en tant que telle parce que je crois que la fusion des régions c'est une bonne chose. J'ai rencontré tout à l'heure les Présidents de la FNBTP et de la FRBTP, Fédération Régionale des Travaux Publics de Bourgogne et de Franche-Comté, on en a parlé et ils nous ont dit «pour nous c'est une bonne chose». Après il y aura lieu de voir où se posera la Fédération Régionale, si ça sera à Besançon ou à Dijon, ils m'ont dit «ce n'est pas le sujet, le sujet c'est que l'on soit ensemble pour être plus efficace». Effectivement l'essentiel de cette réforme c'est que l'on puisse être plus efficace, que notre Région -on s'était dit hier soir à l'Agglo- qui restera une petite région puisque cela fera 3,2 millions d'habitants, on sera la deuxième plus petite région, pas la plus petite mais

avant-dernière, donc il faut que ça soit efficace. Pourquoi ? Parce que demain on est dans un monde de communication, on est dans un monde où il faut des ensembles importants pour être reconnus et je pense que la Bourgogne et la Franche-Comté sont totalement complémentaires l'une et l'autre, la Bourgogne plutôt avec une vocation agricole, chimie, viticole bien sûr et la Franche-Comté avec plutôt une vocation industrielle à Besançon mais aussi je n'oublie pas le Nord-Est Franche-Comté avec Belfort et Montbéliard, je n'oublie pas la proximité de la Suisse qui fait que demain, dans la future grande région la Franche-Comté n'a pas à avoir de complexes, je le redis, je l'ai déjà dit et je le redis. Il n'y a aucun complexe à avoir et je pense que par le passé on a été -pas moi en tout cas, parce que j'ai toujours dit que je n'en avais aucun- mais on a quelquefois trop eu ce type de complexe en disant que c'était toujours mieux ailleurs, que de toute façon on allait -excusez-moi l'expression- se faire «bouffer» mais ce n'est pas cela. Et je crois qu'il faut aussi que l'on ait la fierté de ce territoire, qu'on soit fier d'être des habitants du Grand Besançon, fier d'être des Comtois, qu'on croie en les chances de notre territoire, qu'on croie en ses atouts et qu'on ne clame pas en permanence que ce territoire n'est pas bon. Parce qu'il y a une chose que beaucoup n'ont pas compris, c'est que nous sommes aujourd'hui à l'ère de la communication, à l'ère d'internet et quand même dans ce Conseil Municipal il y a des choses qui sont dites qui dévalorisent notre ville ou au Conseil d'Agglomération ou au Département. Il y a un petit instrument qui s'appelle l'argus de la presse qui immédiatement met des alertes sur les personnes qui sont intéressées et qui savent effectivement tout de suite ce qui s'est dit, ce qui peut les intéresser. J'ai eu l'expérience quand on parlait de la Banque Européenne d'Investissement, chaque fois qu'il y avait les discours ici, que la Banque Européenne d'Investissement était citée au Conseil Municipal ou était citée dans la presse, Philippe de FONTAINE VIVE, le Président de la Banque Européenne d'Investissement m'avait dit : «moins d'une heure après je l'ai sur mon bureau». Je le sais parce qu'il m'avait appelé une fois ou deux pour me demander des explications. Donc il faut savoir que chaque fois que l'on dit quelque chose de négatif ça se retrouve mais que chaque fois que l'on dit quelque chose de positif ça se retrouve aussi.

Donc notre région est une région qui a des atouts et qui demain peut, dans la compétition nationale et internationale, continuer à se développer. Mais pour que cela fonctionne il faut que chacune et chacun se reconnaisse, il ne faut pas qu'il y ait une partie du territoire qui se sente lésée, il ne faut pas que les Franc-Comtois se sentent lésés par rapport aux Bourguignons, il ne faut pas que les territoires ruraux se sentent lésés par rapport aux territoires urbains parce que certes, s'il y a les grandes villes, il y a aussi les villes moyennes. Pour certaines je les ai regroupées au cœur du Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté avec Lons-le-Saunier, Pontarlier, Vesoul et Dole où ça se passe d'ailleurs en dehors de toutes divergences politiques, de toutes discussions politiques, cela se passe bien et d'ailleurs ce rapport-là a été voté à l'unanimité par le Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté. Donc il faut que chacun se sente reconnu. Il faut que chacun se sente respecté pour que demain cela fonctionne ; si nous n'étions pas reconnus, si nous n'étions pas respectés, effectivement et je l'ai fait savoir à tout le monde je crois, à tous les niveaux, même au plus haut, je crois qu'il faut que l'on ait effectivement cet équilibre en matière des fonctions de commandement. On sait bien que les grands bataillons de fonctionnaires bourguignons et franc-comtois ne vont pas déménager d'une ville vers l'autre, il y aura certainement au niveau des fonctions de commandement, il faut qu'il y ait un partage, il y aura quelques déplacements mais il faut aussi que l'on garde la proximité sur les territoires et cette proximité elle est assurée. Lorsque j'ai lu le compte rendu que le Préfet FRATACCI et le Préfet DELZANT ont envoyé au Premier Ministre sur leurs missions, lorsque j'en ai parlé à Manuel VALLS, lorsque j'en ai parlé à Bernard CAZENEUVE et lorsque j'en ai parlé dernièrement donc au Président de la République, tout le monde a repris ce terme, il fallait que ça soit équilibré. Donc le combat, si combat il y a, c'est pour un équilibre et c'est à cela que je consacre beaucoup de temps aujourd'hui pour qu'il y ait cet équilibre, pour qu'entre la Bourgogne et la Franche-Comté les choses soient équilibrées, en matière d'emploi bien sûr, mais aussi en matière de fonctions de commandement. C'est pour cela que nous avons fait ce rapport que j'ai rédigé comme Maire et comme Président du Grand Besançon, qui a été adopté hier soir à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération que je remercie, par le Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté, et en dehors de toutes polémiques.

Je le dis parce que cette loi il y en a qui étaient pour, d'autres qui étaient contre et d'autres qui étaient plus réservés. Ce soir le débat ce n'est pas de dire «je suis pour la loi», «je suis contre la loi» -la loi est votée ou elle va l'être-, c'est savoir ce que demain nous allons faire, c'est cela le débat de ce soir. Donc les départements, Yves KRATTINGER m'a dit qu'il la voterait, Christine BOUQUIN aussi, Damien MESLOT à Belfort, à Montbéliard Marcel BODOT, j'imagine Mme BIGUINET, j'ai demandé qu'elle soit transmise aussi au Jura, au Territoire de Belfort, à l'Association des Maires Ruraux, à l'Association des Maires du Doubs, donc je crois que ce qu'il faut c'est que la Franche-Comté puisse continuer à peser. Je le fais avec d'autres, je le fais beaucoup avec la Présidente de Région qui est avec moi dans tous ces combats et toutes ces rencontres, je l'ai fait avec elle ou en accord avec elle et elle en fait aussi, on s'est un peu partagé les choses. J'ai beaucoup travaillé sur ce sujet aussi avec Eric ALAUZET qui est présent à mes côtés dans beaucoup de réunions, avec Frédéric BARBIER également, le Député du Nord Franche-Comté, avec le Sénateur BOURQUIN aussi et avec d'autres qui viendront m'apporter leur soutien et qui seront les bienvenus parce que je le dis bien, là on n'est plus dans le questionnement : «est-ce que la réforme est bonne ou pas ? Mais c'est en place, comment s'en sort-on ? Et comment est-on respecté ?». Et si on est respecté et je pense qu'on le sera, mais je pense que cela peut être une chance aussi pour Besançon d'ailleurs, d'un certain rééquilibrage parce que vous savez, il ne faut pas faire la politique de l'autruche. On sait très bien que d'une façon un peu sournoise un certain nombre de grandes directions étaient parties, des privés : la Caisse d'Epargne par exemple là-bas en Bourgogne -le Crédit Agricole lui, étant resté solidement attaché avec son bon sens ici au territoire franc-comtois-, la Chambre Régionale des Comptes, une partie de la SNCF, un petit bout de France 3, beaucoup d'autres choses et donc je crois qu'il faut que l'on dise maintenant : «ça suffit, il faut que les choses soient équilibrées».

Aussi le discours que je veux tenir à cet instant, que j'ai déjà tenu hier soir mais je le redis pour ceux qui n'y étaient pas mais ils avaient tort, en tout cas je leur redis quand même, c'est que cette réforme c'est l'occasion de mettre en place un autre type de gouvernance. On n'est plus au XIX^{ème} siècle, on n'est même plus au XX^{ème} siècle, on est au XXI^{ème} siècle. La centralisation c'est fini, c'est d'un autre temps, c'est d'un autre siècle, les citoyens n'en veulent plus. Il faut donc aujourd'hui, à une période où on met une demi-heure pour faire Besançon-Dijon en train et une heure de porte à porte, à une période où avec le numérique la vidéoconférence permet effectivement d'être en contact direct avec le monde entier sans se déplacer, sans perdre de temps donc d'argent, sans utiliser sa voiture donc produire du gaz carbonique, du gaz à effet de serre, il y a un autre type de gouvernance à mettre en place. Et je crois qu'il faut que nous ayons une vision d'avenir, il faut que nous ayons une vision du XXI^{ème} siècle. Il ne faut pas que nous ayons un siècle de retard mais que nous ayons, peut-être pas un siècle mais au moins 50 ans d'avance. Je l'ai dit aussi lors de mes différentes rencontres à toutes celles et tous ceux que j'ai rencontrés, il faut changer de braquet, il faut utiliser cette réforme pour gouverner autrement, tout en n'oubliant pas aussi que s'il y a les grandes villes -j'ai bien conscience que je suis ici au Conseil Municipal de Besançon- mais j'ai toujours dit qu'une capitale régionale ou une ville centre était forte si son environnement était fort, si autour de nous le Grand Besançon était fort et si au-delà de cela tout le territoire était fort.

Il ne faut absolument pas que cette réforme laisse de côté les territoires ruraux, les territoires urbains mais qu'au contraire elles soient un moyen pour mieux irriguer l'ensemble des territoires et j'ai donné cet exemple aussi aux interlocuteurs que j'ai rencontrés ces derniers jours en disant : pourquoi par exemple l'Etat ne prendrait pas la tête d'une vaste opération où on dirait qu'on va doter de salles de vidéo-conférences les chefs-lieux de canton ou des lieux importants pour que gens puissent se réunir, parce qu'aller à une réunion à Paris ou demander à un Parisien de venir ici, passer deux ou trois heures dans le train, aller et retour ça fait six heures, les déplacements coûtent beaucoup d'argent alors qu'on peut et je le fais déjà aujourd'hui, c'est possible pour les grandes villes. Dernièrement j'étais assis ici à la place de Rosa REBRAB -c'est une excellente place- et nous avons fait une télé-conférence avec Paris. J'ai un système de visio-conférence dans mon bureau et on l'a aussi à l'Agglomération mais pas pour les grandes villes mais pour d'autres villes plus moyennes, en terme de population, on peut faire des choses parce qu'en plus c'est du temps perdu que d'aller à l'autre bout de la France et de l'énergie consommée. On peut faire autrement et cela permet de faire de la proximité parce que vous imaginez demain que la capitale ou qu'une fonction essentielle soit à Besançon ou à Dijon puisque ce sera partagé, si elle est à Besançon et que vous habitez dans l'Yonne, vous voyez la balade pour venir de l'Yonne à Besançon et si elle est à Dijon, vous voyez quand vous habitez à Faucogney-et-la-Mer par exemple, vous êtes au bas du ballon d'Alsace, dans la Haute-Saône ou dans le Territoire de Belfort pour aller à Dijon. Donc il faut trouver

un autre moyen de gouverner, il faut que cette réforme soit l'occasion d'un nouveau type de gouvernance. Cela c'est aussi un message fort que je veux faire passer avec le partage, l'équilibre des fonctions de commandement. C'est pour cela que j'ai rédigé ce document avec quelques amis et que j'ai même déjà voulu aller un peu plus loin en disant que si demain par exemple, peut-être -ce n'est pas prévu actuellement- il n'y a pas une réforme de la carte judiciaire qui est prévue mais s'il y avait un regroupement des Cours d'Appel, Besançon serait tout à fait à même d'accueillir une Cour d'Appel recomposée Bourgogne - Franche-Comté, que si demain les tribunaux administratifs devaient être regroupés, la Chambre Régionale des Comptes de Franche-Comté étant partie à Dijon, on pourrait accueillir un regroupement des tribunaux administratifs de Bourgogne - Franche-Comté, etc., etc. et j'ai aussi remis à mes interlocuteurs ces derniers jours un dossier. Je tiens d'ailleurs à remercier le service de la Ville avec l'Adjointe Anne VIGNOT qui m'ont en quelques jours préparé un excellent dossier en lien d'ailleurs avec l'Agglomération et Française PRESSE, que j'ai remis aussi avec une demande d'entretien à Ségolène ROYAL pour faire en sorte que l'on puisse candidater à l'Agence Nationale de la Biodiversité. Je sais que le combat sera dur puisque l'autre candidat c'est Montpellier. Mais comme je n'ai aucun complexe on y va et on va se battre parce que je pense que Besançon là aussi a beaucoup d'atouts dans ce domaine.

Voilà, je ne veux pas vous en dire plus, je peux répondre à quelques questions. Pour moi c'est un combat essentiel qui me prend beaucoup de temps, qui fait qu'effectivement on m'a dit que j'aurais dû plutôt aller au match, oui le match était bien, il y avait 9 700 personnes, j'étais avec eux par le cœur mais j'ai pensé que quand on est invité par le Président de la République c'est difficile de décliner une invitation et donc j'ai pensé que j'étais plus utile là-bas et qu'au match où j'étais très bien représenté par Abdel GHEZALI et 9 700 spectateurs, donc les choses étaient bien ainsi. Donc je ne suis pas allé au match mais je suis allé défendre la Franche-Comté et j'ai trouvé que là j'étais plus dans mon rôle.

M. Jacques GROSPERRIN : Merci Monsieur le Maire, tout à fait, c'est plus dans votre rôle même si c'est un match également difficile et j'ai l'impression que l'on part déjà avec 10 buts d'écart, en tout cas 10 buts que l'on a pu prendre. Vous avez dit que la fusion des régions était une bonne chose. On l'entend, en tout cas pour vous c'est une bonne chose. On ne va pas refaire le débat, vous avez raison de le dire, je pense que la fusion du Département et de la Région était peut-être une meilleure chose parce qu'elle permettait à un moment donné de mettre le Conseil Départemental peut-être plus proche au niveau de ses habitants et de ses concitoyens. La démocratie en est telle qu'en 2012 les choses ont changé, je le comprends et je l'entends. On aurait pu aussi s'interroger sur le fait de ces découpages. Pourquoi 13 régions ? Le chiffre 13 ça n'a jamais été un très bon chiffre en tout cas !

M. LE MAIRE : Ah si, moi j'ai habité 25 ans 13, rue du Vivarais, j'ai eu beaucoup de bonheur.

M. Jacques GROSPERRIN : Je vais le dire à votre épouse.

M. LE MAIRE : Vous pouvez lui dire, elle confirmera : 13 rue du Vivarais à Planoise, 25 ans.

M. Jacques GROSPERRIN : Alors simplement 13 régions, on aurait pu s'interroger aussi sur une carte mais aurait-il fallu encore pouvoir la négocier ou la discuter avec tous les élus régionaux. Moi je regrette quand même que vos amis politiques du Gouvernement n'aient pas su à un moment donné faire en sorte -on ne fait pas le bonheur des gens malgré eux- et je crois que c'est important de dire cela et on aurait pu s'interroger pourquoi on n'aurait pas pu faire un grand Est ? Un grand Est ça aurait pu être Bourgogne - Franche-Comté - Alsace - Lorraine - Champagne, ça aurait pu aussi avoir du sens mais je crois qu'il aurait été intéressant d'en discuter, en tout cas d'échanger avec les élus. Nous nous sommes interrogés par rapport à cela parce que, vous avez raison de le dire, il faut être moderne, il faut changer le mode de gouvernance mais il faut aussi s'interroger sur ce qu'on appelle l'étude d'impact. L'étude d'impact c'est quoi ? C'est savoir si l'on fera des économies à une période où la dette est importante en France, je crois que c'est important mais d'autres personnes sauront le développer tout à l'heure par rapport à cela. Je m'interroge néanmoins par rapport à tout cela : les économies, l'éloignement, cette discussion qui s'est faite en dehors de nous et je le regrette un petit peu, je suis ravi, je l'ai entendu hier soir, l'amendement FOUSSERET je crois que c'est très bien, vous redevenez parlementaire, c'est très bien, peut-être d'ailleurs serez-vous candidat en 2017... ? Je vous le souhaite Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE : Je préfère le Sénat pour que l'on s'y retrouve !

M. Jacques GROSPERRIN : Vous serez au cumul ! 2017 ce n'est pas 2020 Monsieur le Maire et ce sera peut-être un peu tard pour vous !

M. LE MAIRE : Je sais mais justement !

M. Jacques GROSPERRIN : Enfin simplement par rapport à cela, je crois que c'est important, je regrette quand même que ce combat soit... , bon il est opportun, ce rapport est intéressant, il vous honore mais je crois que c'est un petit peu tard de le faire. Pourquoi est-ce trop tard de le faire ? Je développerai 4 points et je vous poserai 2 questions.

Le premier point c'est Dijon-Besançon. Si on regarde sur la géographie, sur l'échiquier, pas simplement politique mais géographique, économique, etc. on se rend compte que Dijon est au centre de cette nouvelle région, et on le voit véritablement sur une carte. Au niveau de la population, nous, nous n'avons pas eu la chance, peut-être que nous en sommes responsables les uns et les autres, pas simplement les Maires, peut-être les présidents de Département, les présidents de Région, de faire en sorte que la capitale Besançon, la capitale de la Région n'ait pas progressé de manière significative. Nous sommes au même nombre d'habitants depuis 1968, voire 116 000 habitants mais c'est vrai que l'Agglomération s'est quelque peu développée. Je suis un petit peu inquiet parce que Dijon c'est un noeud ferroviaire important, c'est un aéroport jusqu'à ce jour, je ne sais pas s'il sera encore là plus tard, c'est une capitale étudiante très riche, ce sont des logements aussi avec une fonction importante.

Le deuxième point, j'aurais aimé que ce débat démocratique que vous mettez en place aujourd'hui ait lieu au sein de chaque comité d'exécutif régional et je trouve que depuis avril 2004 M. PATRIAT et Mme DUFAY, que je n'accuserai de rien, mais simplement je voudrais dire qu'ils ont accepté que ce débat démocratique n'existe pas. En tout cas les deux assemblées qui ont été élues -et j'étais Conseiller Régional à cette époque-là- les deux assemblées qui étaient élues n'ont eu à aucun moment la possibilité de pouvoir voter, discuter ce type de réforme et je pense que c'était à un moment donné un souci de démocratie qui n'a pas été bien fait.

Le troisième point c'est la question du devenir des capitales déchues. Vous avez parlé de la loi NOTRe tout à l'heure, vous savez très bien que là où il y a la capitale administrative, là les entreprises viennent parce qu'elles savent que les services seront là, on en a parlé hier soir et c'est quelque chose qui est important et même s'il y a une répartition qui peut se faire des différents types de services, on a parlé de la DIRECCTE, vous avez parlé des différents services de l'Etat et c'est important et heureusement, je pense que l'on ne pourrait pas faire les choses de manière aussi brutales et il sera important en tout cas de faire en sorte qu'il y ait une répartition équilibrée vis-à-vis de cela. Mais on sait très bien que le Département du Doubs où se trouve Besançon, premier département industrialisé de France, j'ai tout de même une inquiétude vis-à-vis de chefs d'entreprises qui auront, peut-être pas pour objet mais pour envie, de se rapprocher de la capitale administrative. Donc je fais le vœu que Besançon soit la capitale administrative et que Dijon soit la capitale régionale des assemblées régionales. Et ça, c'est un signal fort qui permettra aux uns et aux autres de comprendre un petit peu les choses. D'ailleurs dans le quatrième point...

M. LE MAIRE : Mais vous avez compris Monsieur GROSPERRIN que c'est l'objectif de ce texte-là !

M. Jacques GROSPERRIN : J'ai bien compris, c'est pour cela que vous avez bien compris que l'on sera à vos côtés, j'aurais pu le dire dans mes propos liminaires mais je l'ai dit hier soir et vous êtes persuadé que je continuerai à l'être. Simplement sur Besançon, les deux Préfets préfigurateurs ont recommandé au Premier Ministre de ne pas concentrer les états-majors dans un seul, en tout cas un des seuls actuels chefs-lieux de région, mais plutôt délocaliser dans l'un et dans l'autre, dans un souci d'équilibre et vraiment c'est une notion importante.

Enfin je terminerai par les deux questions. La première : le Ministre de l'Intérieur lors de sa visite vous a-t-il expliqué comment les administrations décentralisées et déconcentrées pourraient être réparties entre Besançon et Dijon ? Il pourra apparaître que s'il l'a fait, cela ne vous satisfait pas, étant donné l'intensité supplémentaire que vous ménagez, et nous en sommes heureux en tout cas vis-à-vis de votre combat. La deuxième question, c'est, qu'en est-il, et j'espère que vous pourrez nous parler de votre

visite à l'Élysée de ce mardi ? J'ose espérer que les arbitrages qui seront rendus éviteront la multiplication de ces différents compromis. Pour terminer, je vous le redis comme j'ai pu vous le dire depuis très longtemps, en tant qu'élus responsables attachés à notre Ville et à son Agglomération, nous sommes à vos côtés pour défendre la place et le statut de notre capitale régionale, face néanmoins à un Gouvernement que vous soutenez mais vous savez très bien, comme l'adage le dit souvent, on est souvent trahi par ses amis. Merci.

M. LE MAIRE : Vous avez du mal à ne pas faire de politique, c'est dur, c'est vraiment dur.

M. Jacques GROSPERRIN : Vous aussi !

M. LE MAIRE : Et je vais vous dire Monsieur GROSPERRIN, il n'y a que ceux qui ne jouent pas les matches qui peuvent risquer la défaite, donc moi je joue les matches, je prends des risques bien sûr. Ce serait plus tranquille que je reste sans rien faire parce que l'on dirait «ah voyez», parce que ce qui va se passer, si l'on obtient tout ce que l'on veut, ce sera grâce à tout le monde, si on obtient moins ce sera de la faute du Maire qui n'aura pas été bon...

M. Jacques GROSPERRIN : Je ne vous le reprocherai pas !

M. LE MAIRE : Bien déjà, j'en prends bonne note parce que vous savez, dont acte ! Alors par rapport à vos deux questions, j'ai effectivement discuté de tout cela avec Bernard CAZENEUVE mais ce que je peux dire aujourd'hui, c'est que les choses ne sont pas arbitrées et que vous savez comme moi que dans toutes les négociations ce n'est pas ici, en séance du Conseil Municipal que je vais vous dire où on en est dans les négociations, parce que d'abord, pour l'instant il y a quelques pistes de réflexion. Pour ne rien vous cacher je vais rencontrer à nouveau le Préfet préfigurateur lundi soir à Dijon puisque la dernière fois c'était à Besançon, cette fois-ci c'est à Dijon avec j'imagine le Maire de Dijon et l'on va continuer à discuter de tout cela. Donc aujourd'hui rien n'est décidé, et si je multiplie effectivement avec la Présidente de Région, -et j'insiste bien nous le faisons ensemble- on sait que c'est aujourd'hui que les choses sont en train de se décider entre le 15 et le 30, c'est là que les choses sont en train de se mettre en place et, aux alentours du 30 juillet, on saura où est le siège de la Préfecture de Région. Quant au lieu où siègera le Conseil Régional, vous savez que c'est la nouvelle assemblée qui en décidera. Voilà, donc maintenant je travaille et je crois que nous travaillons bien avec Marie-Guite, avec d'autres, avec les parlementaires, nous travaillons bien pour faire entendre notre voix qui est d'ailleurs entendue. Il y a une seule chose que je ne peux pas changer, c'est la distance entre Besançon et Paris et la distance entre Dijon et Paris, ça je ne peux pas jouer là-dessus, tout le reste ça se discute.

M. Laurent CROIZIER : Hier en Conseil d'Agglomération vous avez indiqué que cette réforme territoriale était une bonne réforme...

M. LE MAIRE : Je l'ai redit ce soir d'ailleurs !

M. Laurent CROIZIER : Oui, oui, ce n'est pas mon avis...

M. LE MAIRE : J'ai dit que c'était une bonne réforme -je précise parce que c'est important- si les choses étaient équilibrées et qu'elle serait une très mauvaise réforme si les choses étaient déséquilibrées, alors je pense qu'il faut dire l'ensemble.

M. Laurent CROIZIER : Ce n'est pas mon avis et ce n'est pas non plus l'avis prédominant des élus que je rencontre. D'une certaine façon l'unanimité des soutiens en faveur de ce rapport démontre à quel point un certain nombre d'élus sont réservés et inquiets de cette réforme territoriale dont on ne comprend ni le sens, ni la logique. Pourtant nous mesurons tous la nécessité de réformer en profondeur et de simplifier nos structures administratives et je crains que ces objectifs ne soient pas atteints avec cette réforme. Pour le mouvement démocrate la nomination des capitales régionales depuis Paris va à contresens du développement territorial et rappelle une dimension administrative et centralisée d'une autre époque. Pour le citoyen franc-comtois, à la frustration de la désignation de Dijon s'ajouteront un sentiment d'abandon et la perception d'une absorption de la Franche-Comté par la Bourgogne. Je garde en mémoire, qu'alors qu'elle n'en n'avait pas le mandat, Mme DUFAY a engagé sans consultation ni

débat notre région franc-comtoise dans cette fusion de façon totalement opportuniste. Elle ne s'est soucée ni des conséquences sur les citoyens, ni sur les collectivités, elle a joué éhontément sa carte personnelle. Besançon et son Agglomération en paient aujourd'hui le prix fort. Certes, Besançon et Dijon sont des villes amies mais comment pouvait-on oublier que ce sont aussi des villes concurrentes ? Le ton cordial et enjoué des prises de position de notre Présidente de Région et de son homologue bourguignon il y a quelques mois n'a jamais trompé personne. D'ailleurs le masque est tombé au début du mois de juin lorsque François PATRIAT a déclaré que Dijon devait être «la» capitale régionale et le siège de la nouvelle Région. Et je vous rappelle que quelques mois auparavant il déclarait vouloir un équilibre entre Dijon et Besançon, un double discours qui démontre un bien curieux sens de l'intérêt commun. Alors en tant qu'élu bisontin et grand bisontin, nous ne pouvons que vous soutenir Monsieur FOUSSERET dans votre démarche et reconnaître que vous vous battez pour la défense du statut de notre Ville et de notre Agglomération. Je ne peux m'empêcher toutefois de remarquer que c'est au sein de votre propre famille politique que vous vous battez. Elle aura forcément un impact, notamment sur le nombre de fonctionnaires territoriaux dans notre ville. L'emploi public permet aujourd'hui de maintenir un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale, j'espère qu'il ne deviendra pas demain notre talon d'achille.

Voilà pourquoi, malgré le fait que cette décision est sans doute déjà prise, nous vous invitons à poursuivre dans cette logique de répartition des directions régionales de compensation et d'équilibre entre les territoires. Cet équilibre auquel nous croyons va bien au-delà de la désignation de la capitale régionale. La décentralisation sur l'ensemble de cette nouvelle région est pour nous la seule façon de conserver la proximité, l'emploi et les liens avec les citoyens, les acteurs économiques et les collectivités. Un débat dans lequel chacun ne défendrait que son propre territoire serait un bien pauvre débat, un pauvre débat dont se délecteraient les partis d'extrême droite et d'extrême gauche dont les thèses sont humainement et économiquement dangereuses, un débat en tout cas dans lequel ni les Franc-Comtois, ni les Bourguignons ne s'en retrouveraient gagnants, merci.

M. LE MAIRE : Vous savez, je voudrais simplement rappeler que la rapidité de la prise de décision de Marie-Guite DUFAY et de François PATRIAT avait aussi un intérêt, c'est d'éviter l'éclatement de la Franche-Comté et de la Bourgogne parce qu'il y avait un effet centrifuge très fort pour qu'effectivement une partie de la Bourgogne rejoigne ou Lyon, ou la région parisienne pour l'Yonne et que pour la Franche-Comté, le Nord Franche-Comté, le Territoire de Belfort aillent vers l'Alsace donc déjà cela a été arrêté par cette prise de décision.

Et vous n'avez pas dû non plus écouter ce que je disais parce que je regrette votre défaitisme permanent. Attendez, vous dites que c'est d'un autre temps, d'abord, vous dites «la réforme c'est normal, on a un mode d'administration, de gouvernance d'un autre temps». Pourquoi vos amis n'ont-ils pas -eux ils ont eu le temps- réformé les choses mais vous savez, ce n'est pas facile de réformer, et vous me reprochez de me battre contre mes amis. Nous en tout cas notre candidate a été désignée par les militants, vous j'attends de voir. Alors, cher Monsieur CROIZIER, ne me donnez pas de leçons, occupez-vous de vos amis, moi je vais m'occuper des miens, chacun chez soi et les vaches seront bien gardées, vous savez comme on dit à la campagne. On parle beaucoup et c'est important, des sièges, où siègera la Région, où sera le Préfet avec ses fonctionnaires autour de lui ? C'est une chose. Ce qui est important et je le dis dès maintenant, c'est de regarder globalement comment les choses seront équilibrées, où seront les centres de décisions, où seront les commandements ? Je vous l'ai dit, où sera demain la DIRECTTE, où sera la DREAL, où sera l'ARS, où sera le Rectorat, où sera l'Agriculture et la Forêt, où sera Jeunesse et Sports, où sera la DRFIP, où sera la DRAC ? C'est cela qu'il est important aussi de voir, à la limite ce n'est même pas le fait de savoir où sera le Préfet avec son Cabinet, le Secrétariat Général et la trentaine ou la quarantaine de personnes qui vont l'accompagner. Et c'est pour cela que je pense qu'il faut se battre pour un projet global et une autre forme de gouvernance. Après, vraiment, quand vous me dites que vous vous êtes battus avec vos amis, j'ai encore vu de vos amis il n'y a pas longtemps, entre autres même cet après-midi, il n'y a pas l'air d'avoir une entente cordiale. Mais cela dit, vous savez c'est un peu partout pareil, il y a d'autres secteurs de France où ça ne va pas mieux que chez nous ici, en Franche-Comté. Et puis on verra bien, en tout cas je passe la parole à Pascal BONNET.

M. Pascal BONNET : Merci Monsieur le Maire. Alors vous disiez tout à l'heure en réponse à Jacques GROSPERRIN qu'il ne fallait pas faire de politique, on est quand même dans un enjeu politique majeur et...

M. LE MAIRE : C'est un souhait mais je sais bien que je ne vais pas être suivi alors faites comme vous voulez, ceux qui nous regardent jugeront par eux-mêmes.

M. Pascal BONNET : ...oui ils jugeront en effet, si vous me laissez continuer. On est quand même dans une réforme qui est profondément anti-démocratique comme cela a été dit. Le choix a été fait alors que ce n'était pas du tout un engagement de campagne du Président et de sa majorité de fusionner des régions sans que l'on puisse s'exprimer, aussi bien les Régions à travers leurs Conseils Régionaux que les populations sur les modalités de ces fusions, après avoir abrogé, parce que vous dites que l'on n'avait rien fait mais la majorité précédente avait mis en place, comme l'a dit Jacques GROSPERRIN, le Conseil Territorial qui revenait à fusionner les Conseils Régionaux et les Conseils Départementaux, ce qui était, en terme d'efficacité, beaucoup plus intéressant et moins coûteux et qui permettait de garder des régions de taille adaptée et qui faisait disparaître l'enjeu Région - Département au terme des assemblées. Avec la suppression de cette réforme par vos amis, on se retrouve dans une réforme qui oblige à faire des régions qui sont censées être des grandes régions et qui n'en sont pas puisque vous le dites vous-même. A ce moment-là si on n'avait pas le Conseil Territorial et le maintien d'une région Franche-Comté telle qu'on la connaît aujourd'hui, il fallait en effet une grande région de la dimension Grand Est et là, la question des capitales se posait moins parce que c'était multipolaire, ce n'était pas l'opposition d'une ville à une autre. Donc le choix a été fait, on a tous reconnu et on a dès le début dit qu'on soutenait votre détermination à défendre Besançon. Vous avez apparemment le souci de soutenir Mme DUFAY, ce qui est honorable de votre part, mais on est quand même perplexe sur ce qu'a été la position de la Région depuis quelques mois, un peu de naïveté, et maintenant semble-t-il on prend conscience de certaines choses. On a là un document que vous nous présentez qui est un document de grande qualité avec des arguments qui tiennent la route. Je ne suis pas certain que la Région en avait apporté autant quand il était question de fusionner auparavant, donc il y a une volonté indiscutable que nous soutenons de défendre Besançon dans cet avenir incertain. Après vous n'êtes pas défaitiste mais on voit bien qu'il y a une position de départ qui est de dire : on ne veut pas que le chef-lieu soit à Dijon, on veut garder le chef-lieu. Vous avez précisé que vous raisonniez sur la dimension administrative en laissant la dimension Conseil Régional politique à la Région Bourgogne mais le deuxième temps insiste sur la nécessité de partager les pouvoirs, alors c'est soit vous êtes certain d'y arriver et vous avez le souci de laisser quelque chose à la Bourgogne, soit peut-être plus si vous n'êtes pas vraiment certain d'y arriver avec votre demande et donc vous espérez quand même sauver certaines choses pour la Ville et de toute façon, quel que soit le résultat, on essaiera à vos côtés de défendre au mieux Besançon. Je n'avais pas au départ bien compris d'ailleurs quelle priorité vous donniez entre le choix d'une capitale administrative ici ou le choix du Conseil Régional ici. Mais après, quand je voyais que vous donniez comme exemple la salle de réunion de la CCI comme lieu de travail, on n'a quand même pas de très bonnes conditions de travail à la CCI -avec tout le respect que j'ai pour la CCI- donc ce n'était pas forcément un argument pour mettre le Conseil Régional en Franche-Comté donc on pouvait comprendre à travers cela.

Je serai assez rapide parce que beaucoup sont déjà intervenus mais j'ai vu aussi que dans la presse vous avez dit que vous ne vouliez pas que les Bisontins payent la dette des Bourguignons. Est-ce que vous pouvez préciser un peu ce que vous entendez par cela ?

M. LE MAIRE : Je veux simplement dire qu'il faudra qu'au moment de la fusion tout cela soit regardé et géré, même bien en amont pour vérifier que les choses soient équilibrées. Alors vous savez, vous êtes plusieurs à avoir dit «c'est anti-démocratique, vous n'avez pas consulté les citoyens». Alors moi j'ai un petit trou de mémoire là, mais Jacques GROSPERRIN va pouvoir me répondre, quand le précédent Gouvernement a voté la fusion des Départements et des Conseillers Territoriaux avec les Régions et les Départements, quand aviez-vous consulté la population ? Parce que je ne me rappelle pas bien là, vous pouvez peut-être rafraîchir ma mémoire Monsieur le Sénateur ?

M. Jacques GROSPERRIN : On a procédé comme vous.

M. LE MAIRE : Je vous remercie pour votre honnêteté. Alors arrêtez de nous reprocher un acte anti-démocratique alors que vous avez fait exactement la même chose parce que vous savez très bien que lorsque l'on prend des décisions comme cela, lorsque l'on veut réformer dans ce pays, si on consulte à n'en plus finir on ne réforme rien. Vous avez eu au moins l'honnêteté que je reconnais de dire que vous aviez fait comme nous, c'est-à-dire que vous n'aviez rien fait. Voilà, c'est tout ce que je voulais dire par rapport à cela.

Je voulais aussi dire une chose à Pascal BONNET, c'est que le document que je vous propose a été rédigé par moi-même et mes amis -dont la Présidente de Région- et ce document a été totalement validé par la Présidente de Région, je tiens à le dire, le document que je vous fais voter ce soir. C'est le moins que l'on puisse faire mais ça va quand même mieux en le disant. On a eu d'ailleurs une Conférence Territoriale de l'Action Publique il y a une dizaine de jours à la Région et je l'ai présenté aux membres présents -peu étaient venus d'ailleurs, peut-être se désintéressent-ils des problèmes régionaux- et la Présidente de Région a dit que bien entendu elle le présenterait et qu'elle s'en inspirerait pour l'avis que doit rendre le Conseil Régional. La Présidente de Région est totalement en phase avec moi sur ce sujet puisqu'elle a même, elle, apporté quelques remarques qui ont été prises en compte. Donc ce n'est pas un document que j'ai fait seul, je l'ai fait avec mes amis.

M. Christophe LIME : Je vais essayer d'être bref puisqu'on est déjà intervenu hier soir mais peut-être quelques compléments pour rappeler que nous, nous considérons que cette loi est une mauvaise loi. Elle porte en elle les gènes de l'affaiblissement de tous ceux qui ne seront pas retenus comme chefs-lieux de régions avec y compris un certain nombre de conséquences rapides sur l'attractivité, sur l'emploi, sur l'évolution de l'ensemble de ces structures. Elle est aussi dans une logique de recentralisation de l'ensemble des pouvoirs. Cette loi est aussi dans la droite ligne de la loi MAPTAM, de la loi NOTRe, qui va réorganiser, centraliser l'ensemble des domaines, y compris sur l'aspect juridique, sur l'aspect de la gestion publique avec son affaiblissement derrière et avec la politique d'austérité qui est menée. On sait que derrière cela il y a aussi cette volonté d'une certaine économie dont on doutera, en tout cas dans un premier temps, sur cette réforme-là. Mais on sait aussi que ce sont les personnels, à l'intérieur des fonctions publiques, qui vont avoir à subir l'ensemble des organisations. Sur la Ville de Besançon les estimatifs de chiffres c'est 2 000 emplois, alors on nous dit : «rassurez-vous il n'y a pas de soucis» sauf qu'aujourd'hui les personnels de l'INSEE étaient en grève puisque les directions ont annoncé au début du mois de juin le transfert du tiers des effectifs sur Dijon avec un certain nombre de conséquences y compris sur l'emploi ; ça commence par là, jusqu'où ira-t-on ? Avec quelles conséquences ? En tout cas on voit qu'il y a un certain nombre de directions qui n'attendent pas, y compris les prises de décisions politiques pour enclencher un certain nombre de logiques sur lesquelles on avait un grand nombre de craintes et qui sont en train de s'appliquer aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Merci Christophe. Ce qui est en train de se passer à l'INSEE, ce n'est pas acceptable, parce que de toute façon il a toujours été dit que dans un site bipolaire c'est la fonction de commandement qui devait partir mais pas qu'on déménage les services. Je n'étais pas informé de cela, je l'ai appris dans la presse. C'est un sujet que j'évoquerai lundi avec le Préfet DELZANT parce que ce n'est effectivement pas normal, quand on me dit et qu'on m'écrit même qu'effectivement les effectifs ne bougeront pas -si c'est confirmé- et j'en parlerai au Préfet lundi parce que c'est effectivement contraire à ce que l'on m'a dit, à savoir que les fonctionnaires restaient là. Après, la direction générale de l'INSEE peut être en Bourgogne ou en Franche-Comté, c'est ce que l'on appelle le partage des fonctions de commandement et là-dessus je suis d'accord. Il faut être attentif à tout ce qui se passe et être sur tous les fronts.

M. Philippe GONON : Monsieur le Maire, comme hier soir nous avons approuvé votre argumentaire, ce soir nous l'approuverons à nouveau et nous approuvons ce combat que vous menez courageusement pour défendre les intérêts de notre Ville. Simplement je voudrais vous proposer deux petites réserves : oui vous avez raison, il faut faire entendre la voix de la Franche-Comté fortement et la question que l'on se pose c'est : est-il crédible de confier le rôle de porte-parole avec vous à Mme Marie-Guite DUFAY, cette Présidente de Région qui n'a pas su négocier, qui a dit oui sans négocier en avril 2014 ?

M. LE MAIRE : Pas du tout !

M. Philippe GONON : Deuxième petite réserve sur la stratégie utilisée : aujourd'hui les régions sont définitivement dessinées, aujourd'hui le principe du positionnement de la Préfecture de Région au siège de la capitale provisoire est acté définitivement. Et le vrai débat, vous avez raison, c'est où seront situés les centres de commandement, les fonctions de commandement, comme vous les avez définies ? Mais croyez-vous que ces fonctions de commandement seront disséminées véritablement sur le territoire et que l'Etat va renoncer à se priver d'une réorganisation centralisatrice sur le binôme : capitale / Conseil Régional / ou capitale Préfecture. Moi j'ai peur que non. D'ailleurs vous l'avez dit vous-même, Monsieur le Président, hier soir et je pense que le Maire va dire la même chose, vous n'avez pas eu de garanties lors de votre rencontre avec le Président de la République et le lendemain avec ses conseillers sur cette juste répartition géographique des centres de commandement. Alors si votre idée est juste, pertinente, je pense que la stratégie désormais, aujourd'hui, n'est pas adaptée à l'urgence que vous nous avez citée hier soir. La métropole bi ou multi ou tripolaire ne serait qu'un échelon administratif supplémentaire. Ce n'est pas un gage pour l'avenir le maintien de ces fonctions de commandement sur notre territoire. Je pense que la vraie stratégie à mettre en œuvre tout de suite, c'est d'offrir, sur notre territoire Bourgogne Franche-Comté, un maillage administratif complètement décentralisé par rapport au trinôme décisionnel Capitale - Préfecture - Conseil Régional en connexion directe avec les niveaux de l'intercommunalité du Département par le biais de conventionnement et en liaison directe avec les citoyens pour leur donner une vraie relation concrète avec ce nouveau pouvoir régional. Et je reprends votre idée de l'utilisation massive des nouvelles technologies numériques pour communiquer, pour échanger, pour contracter avec cette nouvelle administration et moi je la résumerai simplement sous le terme : c'est de créer une proximité connectée pour nos futurs concitoyens de la Bourgogne - Franche-Comté.

Dernière considération et j'arrêterai là-dessus, nous n'avons jamais su véritablement vendre à ce jour notre potentiel économique, notre force économique, notre savoir-faire économique et je ne peux et nous ne pouvons qu'appuyer cette partie de votre argumentaire qui reconnaît la force économique de notre territoire et elle va dans le sens de la proposition que nous avons ici-même proposée il y a 6 mois qui était la création de l'axe Rhin - Léman qui intègre les relations si précieuses avec la Suisse. C'est notre vrai atout, c'est notre vraie spécificité différenciatrice qui s'imposera naturellement à tous. En résumé et en conclusion il nous semble que la Bourgogne - Franche-Comté de demain devra être bâtie sur deux principes fondateurs : une proximité administrative connectée et un puissantissime axe économique Rhin - Léman. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : L'axe Rhin - Léman, vous savez, ce n'est pas une découverte ni même une de vos créations puisque lorsque j'ai créé avec Dijon dans les années 2004 le réseau métropolitain Rhin-Rhône, déjà dans ce réseau métropolitain siégeait la Ville de Bâle, il y avait Bâle et Mulhouse qui y siégeaient et cela s'appelait à l'époque l'agglomération tri-nationale Bâle-Mulhouse-Fribourg. Donc c'est quelque chose que nous ne découvrons pas aujourd'hui, c'est quelque chose qui effectivement est bien ancré. Dans le pôle métropolitain Centre Franche-Comté que j'ai l'honneur de présider et que j'ai créé il y a environ 2 ans, nous avons des liens avec la Suisse et spécialement avec La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Neuchâtel. Donc là il n'y a rien de nouveau, il faut continuer à développer cela. Quant à ce que vous dites par rapport à la Présidente de Région, je crois que vous êtes totalement injuste. J'ai presque envie de vous pardonner parce qu'on comprend bien que vous êtes en campagne électorale, que tout est bon. Moi vous me ménagez un peu parce que je ne suis pas en campagne électorale mais elle, vous allez lui faire tout porter. Mais la Présidente de Région, je suis d'accord avec elle là-dessus et il n'y a aucun souci entre elle et moi et je peux vous dire, après, vous me croyez ou vous ne me croyez pas, je peux vous dire qu'elle porte exactement le même discours que moi dans toutes les réunions qu'elle a et à peu près au même niveau que moi parce qu'elle rencontre à peu près les mêmes personnes que moi. Quant à la réunion de lundi, on a parlé, je crois que ce n'est pas le rôle du Président de la République de déterminer où va être la DIRECCTE ou la DRAC, le rôle du Président de la République c'est de dire sa volonté des équilibres et sa volonté que tout le monde se sente reconnu et sa volonté c'est de dire aussi qu'il faut effectivement que tous les territoires urbains, les territoires ruraux ne se sentent pas abandonnés et qu'ils soient connectés. Je peux vous dire que ça c'est la volonté du Président de la République puisqu'il a affirmé sa volonté que personne ne se sente abandonné. Pour moi ce qui fait la base de la réussite de ce dispositif, c'est que tout le monde y trouve son compte, s'il y a des gens qui se sentent «cocufiés» ça ne marchera pas et ça c'est la

base de mon argumentation depuis toujours. Et donc je ne change pas, je ne dévie pas parce que j'y crois profondément.

M. Frédéric ALLEMANN : Je suis surpris par les arguments de certains qui me font penser à des joueurs d'échecs qui, pour évaluer leurs positions stratégiques, pour savoir qui va gagner la partie, comptent les pièces encore en jeu. Non ce sont nos positions stratégiques qui comptent, ce n'est pas de savoir si j'ai trois pions d'avance ou un fou en moins qui compte. Et je pense que je vais citer simplement -je l'ai déjà cité dans cette salle- l'expérience de Grenoble. Grenoble n'a jamais été capitale régionale, est-ce qu'elle en a pâti ? Grenoble avait la taille de Besançon il y a 40 ans et regardez ce qu'est devenue Grenoble donc il n'y a pas besoin d'être capitale régionale. Maintenant analysons. Je pense que Mme la Présidente de la Région...

M. LE MAIRE : Tu pourrais parler de Nancy et Metz aussi.

M. Frédéric ALLEMANN : ...a fait preuve d'anticipation justement en accélérant cette fusion et l'anticipation dans une partie d'échecs, c'est toujours important. Et je pense qu'on savait que la Région Franche-Comté allait disparaître si elle restait seule de par sa taille. Je vous rappelle, trois départements, un confetti : le Territoire de Belfort attiré vers l'Alsace, Morez - Saint-Claude attiré vers Yonnax, Dole attiré vers Dijon et Lons-le-Saunier vers Lyon. Donc Besançon allait restée seule. Maintenant regardons effectivement notre situation géographique à proximité de la Suisse, coincée entre effectivement Dijon et la Suisse, donc un passage obligé pour les Bourguignons. Les Bourguignons ne vont pas se développer du côté du Morvan ou du côté de la Champagne pouilleuse, naturellement ils vont se développer en direction de Besançon. Et quels sont nos points forts : effectivement le pôle automobile de Belfort qui est un peu en baisse en ce moment mais il y aura toujours des voitures et les microtechniques et les nanotechnologies, domaines dont nous sommes -à juste titre- leaders ne pourront que se développer, donc regardons nos points forts et continuons à les développer mais arrêtons d'être pessimistes.

M. LE MAIRE : Oui, je suis bien d'accord avec toi.

Mme Anne VIGNOT : On ne peut être que d'accord avec vous sur la question de la réforme et l'opportunité que cela nous donne de repenser la gouvernance qu'il y a eu jusqu'à aujourd'hui en matière de territoire et donc je crois qu'effectivement, quand vous allez auprès du Ministre et du Ministère, vous êtes en train de parler des fonctions des villes et la façon dont ces territoires vont fonctionner désormais et donc je ne crois pas que l'on puisse considérer que même si effectivement le chef-lieu s'installait à Dijon, la Ville de Besançon perdrait l'ensemble de ses atouts. Il faut croire à la puissance de ce territoire. Il a démontré jusqu'à présent que même en pleine période de crise son tissu industriel a su réagir, en particulier un tissu extrêmement diffus et réparti sur le territoire de Franche-Comté et dans le Jura. Donc on a de véritables atouts sur cette Franche-Comté, on en aura aussi avec la Région de Bourgogne puisqu'on aura aussi cette possibilité d'avoir conforté un territoire pour qu'il puisse répondre à une autre dimension dont on ne parle jamais ici, c'est celle d'un territoire qui se tourne vers l'Europe et qui doit pouvoir être interlocuteur. Non seulement on doit être capitale régionale pour se tourner vers nos citoyens, pour être sur le service donné aux citoyens mais on doit être aussi en capacité de travailler nos atouts, la recherche par exemple, l'entreprise qui, elle, n'a pas besoin forcément de ces fonctions-là pour pouvoir être les interlocuteurs de l'Europe. Donc voilà, je crois que vous avez en fait la bonne façon d'aborder les questions et c'est pour cela que nous, le groupe aussi, continueront à effectivement vous soutenir dans la position que vous avez prise aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Et juste une remarque, je ne sais plus qui me disait : «vous n'avez pas de garanties». Monsieur GONON c'est vous qui avez dû me poser cette question-là ? Bien sûr je n'ai pas de garanties mais c'est normal que je n'en aie pas parce que cela veut dire que le système est ouvert et que tout se discute actuellement. Ce que je peux vous garantir, c'est que le système n'est pas bouclé et c'est pour cela que je n'ai pas eu de garanties, mais faites-moi confiance, j'ai fait passer mon message et comme dirait l'autre, pour ne pas oublier, j'ai même fait passer la liste... -non je ne donnerai pas de noms, c'est Jean MICHEL qui disait cela, il disait toujours quand quelqu'un disait des «vacheries» sur lui «j'ai oublié les noms mais j'ai gardé la liste», c'est une très bonne remarque que je fais mienne, cela me permettra de rappeler le souvenir de Jean MICHEL qui a siégé ici. D'ailleurs c'est intéressant parce qu'il n'était pas du tout politiquement d'accord avec Robert SCHWINT mais je pense qu'avec Robert

SCHWINT ils ont fait du très bon travail au sein de cette assemblée parce qu'il était un opposant qui n'était pas un opposant systématique mais un opposant constructif. Oui, ils allaient au foot ensemble, c'est vrai ! On n'y est pas encore, mais il y a du chemin à parcourir quand même-.

M. Guerric CHALNOT : En tant qu'élu de la Société Civile, j'aimerais vraiment qu'il s'agisse bel et bien de réfléchir ce soir et de s'engager, de s'unir pour la cause de notre Ville, celle que nous aimons et qui fait que, normalement, nous sommes ici présents ce soir. Je ne reviendrai donc pas sur la chronologie de cette réforme et ses fondements puisque ce n'est plus la question et encore moins de faire une chasse aux sorcières qui n'a plus lieu d'être ce soir. Malheureusement et je tiens quand même à le dire, je constate que beaucoup ne peuvent s'empêcher d'exploiter cela politiquement pour faire valoir leur étiquette dans des perspectives électorales futures. C'est dramatique et c'est cela qui exaspère de plus en plus nos concitoyens en les éloignant des urnes. Je tiens tout de même aussi à le rappeler et en les faisant malheureusement parfois aussi se rapprocher d'idéologies dangereuses. Les décisions prises vont engager positivement ou négativement d'ailleurs des territoires et ceux qui y habitent pour l'avenir et il nous appartient je crois ce soir et dans le cadre de vos discussions à intégrer cette dimension avec le souci de l'héritage que nous allons laisser aux générations futures.

Alors oui, j'aime Besançon et je pense que ma ville, vous l'avez dit, ne doit souffrir d'aucun complexe concernant son avenir mais aussi concernant sa place sur l'échiquier de la géopolitique nationale et régionale. J'aime Besançon et je pense que notre Ville peut légitimement et avec beaucoup de respect pour nos voisins dijonnais, dans le cadre d'une distribution comme vous l'avez dit, raisonnée et équilibrée, jouer un rôle majeur dans le cadre de la nouvelle grande Région. Le projet de décret fixant à Dijon le chef-lieu provisoire de la Région Bourgogne - Franche-Comté s'intègre dans le cadre d'une procédure. Cette procédure invite le Conseil Régional à donner son avis sur ce projet de décret suite à une consultation des collectivités. Je crois que c'est ce que nous sommes en train de faire ce soir, exploitons donc cette opportunité pour peser de toutes nos convictions sur la décision future qui sera exécutoire même si sa mise en œuvre est annoncée comme progressive au 1^{er} janvier 2016. Donc Monsieur le Maire, soyez assuré du soutien de la Société Civile pour faire valoir les atouts de notre territoire et de notre Ville et vous accompagner dans les démarches que vous entreprenez. Merci.

M. LE MAIRE : Merci Guerric.

M. Patrick BONTEMPS : Monsieur le Maire, chers collègues, je crois que ce que l'on oublie trop, c'est ce que cette réforme apportera à la société française, au pays et en particulier à la grande Région Bourgogne - Franche-Comté. Elle est indispensable pour affronter l'avenir. Je crois que la Présidente de Région a eu largement raison de se saisir et certes elle a été en avance devant tout le monde lorsque l'on a commencé à parler de cette réforme territoriale car elle savait qu'elle irait au bout, alors qu'un certain nombre d'entre vous n'en étaient pas convaincus. De ce fait, se saisir de cette question lui a permis avec nos amis bourguignons d'avancer sur un certain nombre de points parce que ce qui sera important c'est au 1^{er} janvier 2016 de pouvoir répondre à la constitution de cette grande Région. Les atouts, vous en avez cités un certain nombre, sont nombreux. Les deux régions ont mis en place un certain nombre de rencontres avec des acteurs de la grande Région Bourgogne - Franche-Comté. Il en est un particulier avec les acteurs économiques qui s'est tenu à Dijon qui a rassemblé beaucoup d'acteurs économiques de la grande Région et qui ont montré combien cette grande Région avait des atouts, des complémentarités entre les deux régions et qui finalement restera la première région industrielle de France, malgré la petite taille de cette région en terme de population. Je crois qu'il est vraiment important de souligner cela. Sur la question de la transition énergétique, là aussi les volontés de s'engager sont fortes dans les deux territoires. Il en est de même pour tous les acteurs de la vie associative, donc je crois que cette réforme est attendue et donc les citoyens s'en saisissent et à l'issue de cette grande réforme on verra combien la France aura changé. Maintenant, pour être plus dans le détail, je crois que la mission DELZANT - FRATACCI qui fera des propositions au Premier Ministre et qui aura à trancher permet de retenir l'idée qu'il y aura des équilibres dans les territoires et que les équilibres seront réfléchis, aussi bien au niveau des services de l'Etat qu'au niveau des opérateurs de l'Etat et on peut estimer qu'au maximum il y aura des mouvements de fonctionnaires de l'ordre de 2,5 à 3 % au plus, c'est-à-dire que les services publics, les services de l'Etat en Région Franche-Comté, en Région Bourgogne seront garantis et les équilibres territoriaux existeront. L'Etat mettra aussi une réforme territoriale au niveau des départements,

reconcentrant un certain nombre de services qui permettront aussi de garantir certains équilibres territoriaux. Donc je crois que cette réforme était attendue par les Français, contrairement à ce que certains politiques qui font de la politique politicienne refusent. Elle portera ses fruits et sera un atout formidable pour la grande Région Bourgogne - Franche-Comté.

M. LE MAIRE : Merci Patrick de ce qui pourrait être la conclusion. En ce qui me concerne pour conclure... Monsieur MOUGIN vous voulez ré-intervenir mais après je clos le sujet.

M. Philippe MOUGIN : Merci Monsieur le Maire. Oui, j'ai bien écouté le discours de chacun justement, c'est pour cela que je prends la parole en dernier. J'ai entendu M. BONNET déclarer un manque de concertation avec les élus, avec la population aussi pour ce projet des grandes régions ; il a raison, c'est vrai. Mais je dirai que c'est bien mal venu d'évoquer cela alors que l'UMP aux manettes a bafoué la parole du peuple au référendum de 2005, l'UMP à l'époque. Oui, réellement il y a un manque de dialogue, c'est le moins que l'on puisse dire. Il y a quelques mois, quand Mme DUFAY qui était contre la fusion quelques années seulement auparavant -je tiens à le redire- a annoncé que ces fusions engendreraient des économies, quelques jours après, notre Ministre en visite à Besançon déclarait, elle, qu'il n'y avait pas vocation à en faire, donc le contraire. Alors juste une question, si aucune économie n'est à prévoir, pourquoi cette fusion ? Sans défaitisme ni pessimisme mais réalisme, je pense que cette recentralisation des pouvoirs sur le terrain va dépouiller la capitale écartée au profit de la nouvelle. M. LIME l'a évoqué avec l'INSEE et voyez-vous, j'ai bien peur que cela ne soit que les prémices. Pour finir, ceci dit nous voterons favorablement l'avis défavorable contre le projet établissant Dijon comme chef-lieu. Mais pour répondre à certains qu'il y a manœuvre politicienne en écartant les électeurs des urnes, je pense plutôt que ce qui écarte les électeurs des urnes c'est justement le fait de ne pas les écouter.

M. LE MAIRE : Pour ma conclusion je pense, Monsieur MOUGIN, que cette réforme n'est pas une réforme centralisatrice mais au contraire une réforme profondément décentralisatrice. C'est pour cela que je pense qu'il faut tous nous situer dans le camp des modernes, la centralisation c'est le siècle dernier, c'est l'archaïsme. Je suis de ceux qui veulent voir loin, qui pensent -ça a été dit d'ailleurs par je ne sais plus qui- que l'on doit aménager le territoire de demain en créant des réseaux, en créant un maillage fort et j'y crois depuis longtemps puisqu'en 2004, avec Jean-Marie BOCKEL et François REBSAMEN, je vous le répète, j'avais été l'initiateur du réseau métropolitain Rhin - Rhône. J'ai aussi créé le pôle métropolitain Centre Franche-Comté qui fonctionne bien et aujourd'hui nous sommes dans la création d'un pôle métropolitain avec Dijon, Besançon-Dijon, colonne vertébrale de ce nouveau territoire qui pourrait, si nos amis le souhaitent, s'étendre aussi en direction de Belfort et de Montbéliard, voire même du Creusot et de Montceau-les-Mines. Donc il y a les anciens qui sont des centralisateurs, c'est vrai, il y a les autres qui sont plutôt des décentralisateurs et je ne veux plus des schémas surannés du XIX^{ème} siècle, il faut trouver autre chose. J'entendais ce que disait M. GONON sur le terme qu'il emploie, pourquoi pas. Quand vous vous souvenez de ce qu'était internet il y a 20 ans, rappelez-vous comme on travaillait et regardez aujourd'hui. Donc notre rôle à nous c'est d'imaginer, dans le cadre de cette réforme, comment on va travailler dans 20 ans ou dans 25 ans, ou dans 50 ans, alors on ne va peut-être pas aller jusqu'à 50 ans, mais au moins dans les 25 prochaines années. On ne va plus travailler dans les 25 prochaines années comme on travaillait ces 25 dernières années. Il faut utiliser les technologies du digital, les technologies du numérique, les technologies du très haut débit, il faut utiliser tout cela et l'utiliser dans le cadre de cette réforme. C'est un des axes forts que j'ai plaidé lors de mes rencontres de ce début de semaine où j'essaie de faire passer ce message qui d'ailleurs passe très bien, voilà ce que je voulais vous dire.

Donc maintenant je vais mettre ce rapport aux voix en redisant que c'est un rapport effectivement pour lequel je me bats beaucoup mais que je ne suis pas seul car je tiens à redire que c'est un travail que je fais en partenariat avec la Présidente de Région et que nous sommes quasiment journalièrement en contact pour échanger sur ce sujet.

Quels sont ceux qui sont contre ? Je n'en vois pas. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Je n'en vois pas donc il est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie, c'est une belle unanimité franc-comtoise».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, émet un avis défavorable au projet de décret envisagé établissant Dijon comme chef-lieu de la Région Bourgogne - Franche-Comté et autorise M. le Maire à transmettre cet avis comme proposé.

Récépissé préfectoral du 25 juin 2015.